

# LA PRESSE EN REVUE...

VENDREDI 10 NOVEMBRE 2017

## SOMMAIRE

- 1) Les pauvres gagnent trop d'argent ?!
- 2) Et des pauvres supplémentaires
- 3) Macron de droite, non je rêve !
- 4) Les pesticides et la mal bouffe
- 5) Et pourquoi se gêner !
- 6) Le désaccord
- 7) De temps en temps il est utile...



Diez Gérard La Presse en Revue

**I) HLM : les locataires doivent quitter les lieux si leurs ressources dépassent les seuils d'attribution**



**Cette mesure entre en vigueur au début de l'année prochaine dans les zones où le marché locatif privé est particulièrement tendu.**

Les locataires des logements sociaux situés dans les zones géographiques où le marché locatif privé est particulièrement tendu doivent quitter les lieux, si leurs revenus dépassent les seuils d'attribution de ces biens. La détermination des zones concernées est fixée dans un arrêté paru mercredi 1er novembre au Journal officiel, qui entre en vigueur le 1er janvier prochain. Si le président de la République, Emmanuel Macron, souhaite réformer le secteur du logement social, le texte a été pris en application de dispositions de la loi du 27 janvier 2017 sur l'égalité et la citoyenneté, adoptée à la fin du quinquennat de François Hollande.

### Une enquête sur les ressources des locataires

Tout locataire d'un logement social doit répondre à l'enquête sur les ressources de son foyer que lui transmet l'organisme d'habitations à loyer modéré dont le logement dépend.

En l'absence de réponse à l'enquête durant deux années consécutives, le locataire ne peut se maintenir dans les lieux. Mais le départ n'est possible qu'une fois écoulé un délai de dix-huit mois à compter du 1er janvier de l'année qui suit ces deux années.

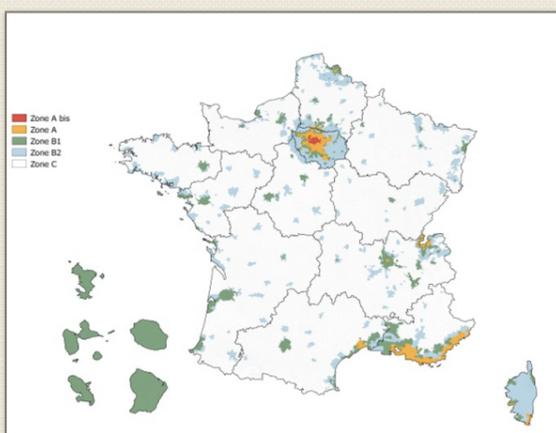
Si durant la période de dix-huit mois le locataire répond à l'enquête en justifiant que ses ressources sont inférieures aux seuils requis pour l'attribution des logements sociaux, il bénéficie du droit au maintien dans les lieux.

A contrario, si ses ressources dépassent ces seuils, il doit quitter le logement.

Pour connaître les plafonds en vigueur, vous pouvez consulter les tableaux publiés par le groupe Action Logement.

Un déséquilibre important entre l'offre et la demande de logements

Attention : les mesures concernent seulement les zones géographiques marquées par un déséquilibre important entre l'offre et la demande de logements. Il s'agit des zones A bis, A et B1 figurant sur cette carte :



## II) Retraites : la réforme qui pourrait coûter très cher aux seniors



La réforme des régimes complémentaires pourrait coûter cher aux retraités. © GILE MICHEL/SIPA

**Pensions.** Le projet de réforme des retraites complémentaires pourrait, selon une étude dévoilée par Le Parisien, amputer les pensions de 9 % en 15 ans.

Déjà victimes de la hausse de la CSG, les retraités vont devoir rapidement apprendre à se serrer (encore plus) la ceinture. Selon Le Parisien, la réforme des retraites complémentaires, qui fait actuellement l'objet, pourrait entraîner une baisse des pensions versées à compter de 2019.

À cette date, le nouveau régime complémentaire, fruit de la fusion de l'Agirc et de l'Arrco pourra adapter automatiquement le montant distribué à ceux qui en dépendent en fonction de son niveau de déficit, alors qu'il faut aujourd'hui un accord entre les partenaires sociaux pour permettre. En clair, plus il sera endetté, moins les retraités toucheront d'argent. En principe, avance la CFDT, le mécanisme de baisse ne jouerait qu'en cas de problème financier grave, "si le régime ne dispose pas d'une réserve financière égale à six mois de prestations". Dans les faits, les perspectives ont de quoi donner des sueurs froides à tous les retraités : selon une étude ultra-confidentielle réalisée à la demande des partenaires sociaux, ce projet conduirait à une baisse des pensions de 9 % sur le cours de 15 ans.

valeursactuelles.com

VALEURS

## III) Pour François Baroin, Emmanuel Macron est "l'avenir de la droite"

Closermag.fr

Si François Baroin a décidé de s'effacer de la vie politique, il ne cache pas sa sympathie à l'égard d'Emmanuel Macron. Et il n'est pas le seul parmi les Républicains : Gérald Darmanin (ministre de l'Action et des Comptes publics), Edouard Philippe (Premier ministre) ou encore Bruno Le



S'il soutenait François Fillon lors de l'élection présidentielle, François Baroin estime qu'Emmanuel Macron est l'avenir de la

Maire (Ministre de l'Économie et des Finances) ont répondu à l'appel du leader d'En Marche ! et ont accepté de rejoindre son gouvernement. Mais contrairement à ses pairs, hors de question toutefois de trahir son parti.

"J'appartiens ouvertement au camp des discrets, confie François Baroin dans l'opinion paru dans l'édition de ce mardi 7 novembre. Même si je trouve Macron extrêmement brillant, même si d'une certaine manière il est l'avenir de la droite, je n'aurais jamais pu trahir mon camp. Celui de Chirac, celui de Sarkozy. »

### Il était certain de la victoire de François Fillon

François Baroin ne s'attendait pas à l'élection d'Emmanuel Macron, ancien ministre de l'Économie qui a quitté le gouvernement pour lancer son propre mouvement et se frayer un chemin jusqu'au palais de l'Élysée. Lors de la campagne présidentielle, il soutenait le candidat LR François Fillon. A l'époque, il se disait "absolument convaincu" de leurs chances de remporter leur victoire. "Macron, comme François Hollande... Je ne l'ai pas vu venir, en tout cas, je n'y ai pas cru, ni à sa candidature, ni à sa

Nous sortons d'un moment ahurissant de l'Histoire de France."

Closer

## IV) Pesticides: la carte de la France toxique

Par Benjamin Peyrel (Mediacités)

La Commission européenne n'a pas obtenu, ce 9 novembre, l'accord des États pour renouveler durant cinq ans l'utilisation du glyphosate. L'usage intensif des pesticides a beau faire l'objet de larges débats, il ne faiblit pas pour autant. Comme le montrent les chiffres révélés par notre partenaire Mediacités, les ventes de produits phytosanitaires ont même augmenté de 2009 à fin 2016. Découvrez la carte des départements où les pesticides se vendent le plus.

Décidément, l'Europe n'arrive pas à se mettre d'accord sur l'avenir du glyphosate, l'herbicide le plus utilisé au monde – inventé par le groupe Monsanto. Après le report d'un premier vote le 24 octobre (lire notre article), la Commission européenne a échoué ce jeudi 8 novembre à

obtenir une majorité suffisante en faveur de sa proposition de renouveler la licence du glyphosate pour cinq ans. Quatorze États sur les 28 membres de l'UE se sont prononcés en faveur de la proposition de la Commission (notamment le Royaume-Uni, les Pays-Bas et la Suède), neuf ont voté contre (la France, l'Italie, la Belgique, entre autres) et cinq se sont abstenus, dont l'Allemagne, pays de Bayer, la firme qui a racheté Monsanto.

Même si une majorité de pays a approuvé la proposition de la Commission, cela ne permet pas d'atteindre la pondération démographique (correspondant à 65 % de la population de l'UE). En conséquence, la proposition n'est pas adoptée et la Commission va maintenant se tourner vers un comité d'appel, qui devrait se prononcer fin novembre. La France avait annoncé son intention de voter contre la proposition de la Commission. Nicolas Hulot, ministre de la transition écologique et solidaire, a indiqué que « la France est sur une position de 3 ans ».

La décision finale de l'Union Européenne (UE) changera-t-elle fondamentalement l'usage massif que l'agriculture française fait des produits phytosanitaires depuis plus d'un quart de siècle? Probablement pas. C'est en tout cas ce que démontrent les chiffres confidentiels rendus publics aujourd'hui par Mediacités. Malgré les débats, malgré les interdictions de certains produits ou usages (les collectivités locales et les établissements publics, par exemple, n'ont plus le droit d'en utiliser depuis le 1er janvier 2017), malgré les plans de lutte, un peu plus de 68 000 tonnes de produits phytosanitaires ont encore été vendues en France en 2016. Soit 4 000 de plus qu'en 2009... N'en jetez plus : la France est accro aux pesticides !

Mediacités, partenaire de Mediapart, vous propose de découvrir la carte de France des ventes de pesticides, ainsi qu'un palmarès des cinq substances les plus dangereuses, pour l'environnement comme pour la santé humaine, commercialisées dans chaque département ces huit dernières années.

Les chiffres que Mediacités a réussi à se procurer proviennent de la BNV-d, la banque nationale des ventes des distributeurs. Créée en 2009 (à la suite de la loi sur l'eau de 2006 et de l'instauration d'une redevance pour pollution diffuse deux ans plus tard), elle recense et compile les déclarations de vente des distributeurs de pesticides dans chacun des départements français. Longtemps restées confidentielles, ces données sont désormais publiques.

Sans grande surprise, c'est bien deux ou trois France que dessine cette carte, qui recoupe celle des pratiques agricoles. L'une, moins utilisatrice de pesticides, est celle des zones d'élevage et de polyculture situées au centre et à l'est du pays. Une deuxième, bien plus gourmande en produits chimiques, correspond aux espaces de grandes cultures (céréalières ou autres), comme le bassin parisien, le nord ou la façade aquitaine.

Une dernière, enfin, tout aussi dépendante aux «phytos», recoupe celle des régions viticoles ou spécialisées dans les fruits et légumes (le Bordelais, le pourtour méditerranéen, la Champagne ou la région de la Loire).

Au palmarès des départements où l'on achète le plus de pesticides, on retrouve ainsi la Marne, avec des ventes supérieures de... 321 % à la moyenne nationale ! Suivent ensuite la Gironde (316%), l'Aube (291%), le Vaucluse (210%) ou la Somme (189%). Bien sûr, leur taille et la surface qui y est consacrée à l'agriculture renforcent la

disproportion par rapport aux petits départements urbains de la région parisienne ou aux zones montagneuses. Il n'empêche : sur ces terrains, l'agriculture industrielle règne en maître, assise sur un trône de produits chimiques.

Derrière les termes génériques de «pesticides» ou de «produits phytosanitaires» se cache une extraordinaire diversité de produits, aux noms tous aussi abscons, mais aux effets plus ou moins nocifs sur l'environnement et la santé humaine. Bien sûr, « la définition même d'un pesticide est d'être nocif pour un organisme vivant », rappelait un rapport sénatorial de 2012. Et même s'il est censé s'attaquer à un champignon ou à un insecte en particulier, son action ne se limite pas à la seule espèce en question. « Un poison est un poison, note ainsi Christian Pacteau, de la Ligue de protection des oiseaux en Vendée. Il agit sur l'ensemble de la chaîne alimentaire. »

Selon une étude allemande récente, 80% des insectes volants auraient ainsi disparu en Europe ces 30 dernières années, principalement à cause des pesticides. Des dégâts qui s'étendent à l'eau, à l'air, mais aussi à la santé humaine.

Néanmoins, l'huile de vaseline (10e produit vendu en France en 2016), par exemple, ne présente pas les mêmes risques que le glyphosate (substance active du célèbre RoundUp de Monsanto) ou que le Mancozèbe (4e vente en 2016 et fongicide reconnu comme très toxique pour les poissons et perturbateur endocrinien possible chez l'homme). C'est la raison pour laquelle, en se basant sur les rapports d'organismes internationaux spécialisés, Mediacités a extrait des 597 substances recensées dans les fichiers de la BNV-d, une quarantaine d'entre elles présentant un risque possible, probable ou avéré pour la santé humaine.

### **Le glyphosate qui cache la forêt**

Parmi les molécules les plus dangereuses, le glyphosate arrive – très largement – en tête des ventes. Classé cancérigène par le seul CIRC (dépendant de l'OMS), mais désormais dans le collimateur de l'opinion publique, des agences sanitaires et du Parlement européen, la molécule du désherbant star de Monsanto a même vu son volume de ventes augmenter de plus de 30% entre 2009 et 2016.

Il est loin d'être le seul à connaître un tel succès. Au rang des plus fortes hausses, on trouve par exemple le chlorothalonil, fongicide classé comme cancérigène possible par le CIRC, ou encore le pendiméthaline, cancérigène possible selon l'agence américaine de protection de l'environnement.

Y aurait-il plus de raisons de se réjouir en observant le bas du classement, et les substances dont le volume des ventes a le plus diminué durant la période ? Oui et non. Oui, quand on voit que le folpel, insecticide de la firme Bayer, l'un des plus vendus en France, voit ses ventes diminuer de plus de 500 tonnes. Les effets de ce pesticide parmi les plus vendus en France et classé cancérigène probable par l'EPA et possible par l'UE avaient notamment été dénoncés par l'émission Cash Investigation en février dernier. Non, quand l'on sait que la deuxième plus forte baisse en volume, le métham-sodium, est généralement remplacé par des substances moins lourdes mais tout aussi dangereuses, comme le

montre l'enquête de Mediacités en Loire-Atlantique.

Chaque année, près d'une centaine de nouvelles molécules sont ainsi autorisées à être mises sur le marché, note l'association France nature environnement.

### **L'échec flagrant des politiques de réduction**

Ces chiffres témoignent d'ailleurs de l'échec cuisant du plan Ecophyto. Lancé en France en 2008, celui-ci devait mener à une réduction de 50 % de l'usage des pesticides à l'horizon 2018. Raté. Les données récupérées par Mediacités démontrent au contraire que les ventes de produits phytosanitaires ont grimpé (en volume) de plus de 6% entre 2009 et 2016. Même si certains agriculteurs essaient de se désaccoutumer en optant pour d'autres solutions, les pesticides font toujours partie intégrante de l'attirail agricole, au même titre que les bottes ou le tracteur. Ce que corrobore une note de synthèse publiée par le ministère de l'agriculture en 2015, selon laquelle leur usage aurait augmenté de 6% entre 2011 et 2014.

Certes, comme on l'explique au ministère de la transition écologique et solidaire (l'ancien ministère de l'environnement), « la France ne pouvait pas passer en dix ans du statut de quatrième marché mondial pour les produits phytosanitaires à celui de terre agricole débarrassée de sa béquille chimique. L'objectif de 50 %, c'était surtout de la com' ». Bien sûr, notre statut de champion européen des phytos s'explique aussi par la place de l'agriculture dans notre pays : les 30 millions d'hectares de la surface agricole utilisée (SAU) française représentent 15 % de celle de l'Europe des 27. Mais tout de même...

Comme le concède un rapport de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques de 2013, « la consommation française de phytosanitaires utilisés par hectare de surface agricole reste relativement élevée par rapport aux autres pays européens ». Malgré les polémiques et la – lente – prise de conscience des dangers que peut représenter l'usage immodéré de ces produits chimiques, elle reste aussi très stable : 3,8 kilos par hectare de SAU en 2000 ; 3,6 kilos en 2016, d'après les calculs de Mediacités. Résultat, l'objectif de réduction initiale de l'usage des pesticides a récemment été repoussé à 2025...

### **La banque de données BNV-d**

Poursuivez votre lecture en découvrant les chiffres et nos enquêtes détaillées sur la consommation de pesticides en Loire-Atlantique, ainsi que dans les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Hauts-de-France, Pays de la Loire et Occitanie.

### **D'où viennent les chiffres de Mediacités?**

« Je commençais à en avoir assez de répondre non », explique Laurent Coudercy, responsable du services Données de l'Agence française pour la biodiversité. Ce fonctionnaire basé à Orléans était régulièrement sollicité pour donner accès à la BNV-d, soit la Banque nationale des ventes des distributeurs de produits phytosanitaires, dont sont issus les chiffres publiés par Mediacités. Qui le lui demandait ? Des militants environnementaux, des entreprises, des collectivités, syndicats des eaux, etc. Et

régulièrement, il devait leur expliquer à tous que ce n'était pas possible...

Fait surprenant, il assure n'avoir jamais reçu de demandes de journalistes avant celle de Mediacités. Il faut dire qu'il a fallu attendre quatre mois, envoyer une vingtaine de courriels et autant d'appels téléphoniques, harceler (poliment) deux services de communication et remonter la piste, en passant par moult services obscurs, pour obtenir les coordonnées de ce monsieur. C'était en septembre 2017. Nous aurions alors pu obtenir la même fin de non-recevoir que les autres. Mais à ce moment-là, tout venait de changer pour la BNV-d...

Car durant l'été, la Commission d'accès aux documents administratifs (Cada) a tranché. D'un coup de plume, le 6 juillet, elle a réglé son compte à l'argument du « secret industriel et commercial » mis en avant par les distributeurs et le lobby des pesticides, depuis la création de la BNV-d, en 2009, pour permettre le calcul de la redevance pour pollutions diffuses et la traçabilité des ventes des produits phytosanitaires – selon le fameux principe du « pollueur-payeur ». Au nom de l'intérêt général, et dans le cadre fixé par le Code de l'environnement, toutes les données recensées depuis 2008 ont été libérées.

La Cada a été saisie par Étienne Dervieux, retraité breton et bénévole au sein d'Eaux et Rivières, une association ayant déjà fait plier Monsanto... Le militant, un expert des données sur les pesticides basé à Vannes, a décidé de tenter le coup. «Nous avons fait une demande. C'est relativement facile, et voilà... », sourit Étienne Dervieux. Les données de la BNV-d sont donc désormais en ligne, téléchargeables sur le site data-Eau-France.

Les chiffres sont déjà venus enrichir le « visualiseur » de données sur les pesticides d'Eaux et Rivières, un outil incroyable qui combine 1 milliard d'infos chiffrées sur ce sujet hautement sensible en Bretagne... Ils devraient intéresser un plus large public, tant cette Banque nationale des ventes des distributeurs de produits phytosanitaires n'est rien de moins que «le meilleur outil qu'on ait pour évaluer l'utilisation des phytosanitaires en France», selon Laurent Coudercy.

On y trouve pour chaque année plusieurs types d'informations : les substances vendues dans chaque département, leur poids en kilos, le type de distributeur, etc. Ces chiffres permettent de connaître avec précision la quantité de glyphosate ou de n'importe quelle autre des 500 substances vendues, dans chaque département, depuis 2008. Ces données ne sont toutefois pas parfaites...

Premier biais à garder en tête : elles sont déclaratoires. Plus gênant encore, ce sont de simples chiffres de vente et la BNV-d ne dit rien des acheteurs des produits phytosanitaires, ni de la façon dont ils les ont utilisés. Difficile alors d'en tirer des conclusions définitives. Difficile aussi de calculer des ratios à l'hectare de surface agricole utilisée, puisqu'on sait que ces produits ont été achetés dans un département, mais pas s'ils y ont été utilisés. Enfin, la BNV-d ne montre rien non plus des phytos achetés à l'étranger, notamment dans les régions frontalières.

Bref, la BNV-d n'est pas un miroir de l'état des pratiques agricoles. C'est un outil imparfait, qui plus est compliqué à lire. Mais c'est aussi un des seuls dont on dispose.

Julie Reux (Mediacités)

[mediapart.fr](http://mediapart.fr)

## V) Pourquoi les riches s'autorisent-ils à frauder?

Pierre Rondeau



Money | Thomas Galvez via Flickr CC License by

**L'évasion fiscale ne s'explique pas seulement par un taux d'imposition trop élevé. La délinquance des cols blancs est aussi le résultat d'un désintérêt croissant pour le bien de la collectivité.**

Lundi 6 novembre, la presse internationale a dévoilé un immense scandale d'optimisation fiscale qui toucherait des centaines d'individus aux quatre coins du globe. Avec les Paradise Papers, c'est une nouvelle polémique qui vient renforcer l'épineux problème du consentement face à l'impôt, à la frontière de la légalité et/ou de la moralité.

Les chiffres sont là pour le justifier. En France, les autorités estiment qu'entre 60 et 80 milliards échappent au trésor public à travers la fraude, l'évasion et l'optimisation fiscale. À l'échelle de l'Union européenne, on atteindrait la somme astronomique de 1.000 milliards d'euros détournés par l'évitement fiscal. Autant d'argent en moins pour l'action publique, l'État-Providence et les politiques de solidarité.

### Trop d'impôt tue l'impôt?

Les classes aisées, celles qui parviennent à contourner l'impôt, se défendent en affirmant que c'est parce que la fiscalité est lourde et le prélèvement complexe que l'acte est légitime. Pour le sénateur Les Républicains et ancien ministre de la Défense, Gérard Longuet, «il y a une réticence à l'impôt. Et quand l'impôt est confiscatoire, ce qui est le cas en France, les gens se battent pour garder leur pouvoir d'achat».

Il poursuit son analyse en estimant que «si ces centaines de milliards d'euros ne viennent pas dans les caisses de l'État, tant mieux, parce que l'État les gaspille assez largement et dépense de l'argent inutilement».

Autrement dit, l'évitement fiscal est juste parce que l'impôt est inique et inefficace. L'argumentaire est organisé et étayé. Dès 1974, l'économiste libéral Arthur Laffer avait théorisé cette confiscation fiscale à travers sa célèbre courbe. Il avait montré –tout du moins supposé– que lorsque le taux d'imposition venait à être trop élevé, les contribuables étaient incités à contourner l'impôt et à pratiquer abondamment l'optimisation et l'évasion fiscale. C'est précisément cet argument qui est utilisé aujourd'hui par les personnes incriminées pour justifier leur acte.

Or, est-ce vraiment aussi simple que cela?

### Le partage du gâteau

Premier élément d'analyse, si l'impôt est supposé trop élevé, c'est aussi peut-être parce que beaucoup d'argent n'est pas récolté et échappe à la collectivité. C'est l'avis de l'eurodéputé écologiste Pascal Durand, interrogé sur la question.

«Pour financer les services publics avec des fonds qui s'échappent, les autorités sont obligées d'augmenter le montant des prélèvements sur les contribuables qui s'acquittent de l'impôt. [...] Si tout le monde payait normalement, les taux diminueraient automatiquement. Avoir 80 milliards d'euros en plus dans les caisses publiques, c'est aussi demander moins à l'ensemble des citoyens. [...] Le partage n'en serait que meilleur.»

C'est en quelque sorte une situation où la maximisation de l'intérêt individuel dessert l'intérêt collectif. Une minorité ne veut pas payer et la majorité se retrouve à devoir rembourser le manque à gagner. À l'inverse, le partage du gâteau serait beaucoup égalitaire et équitable si tout le monde acceptait de «faire sa part».

### La délinquance des cols blancs

Mais cela va dans le sens de la justification des classes supérieures, «nous évitons l'impôt parce que les montants sont confiscatoires». Un autre raisonnement, plus sociologique, part du principe que les contribuables aisés refusent l'impôt parce qu'ils ont intériorisé leur sentiment de toute puissance et s'estiment ne pas être redevables «pour les assistés».

La recherche économique fondamentale et les sciences sociales ont régulièrement fait l'analyse de ce postulat. Dan Ariely, spécialiste d'économie comportementale et professeur à l'université Duke, a étudié la délinquance des cols blancs, celle qui émane des catégories supérieures. Une de ses études montre que des cas de tricherie sont plus courants au sein des universités de la Ivy-league, qui regroupe les plus prestigieux campus nord-américains avec des droits d'inscription de 50.000 dollars l'année en moyenne, qu'au sein des universités publiques américaines, aux coûts bien plus faibles.

Pour le co-auteur du livre C'est vraiment moi qui décide, «les personnes qui approuvent le plus les moyens illégitimes de tricher sont celles qui auraient précisément les moyens de ne pas le faire». D'après lui, c'est parce qu'elles se sentent supérieures qu'elles légitiment, inconsciemment ou consciemment, le droit d'agir de manière déviante et immorale.

«La délinquance des cols blancs s'explique par le sentiment d'impunité qu'auraient les fautifs. Ils ont l'impression de pouvoir faire ce qu'ils veulent, du moment qu'ils ont payé pour.»

De plus, sociologiquement, la plupart d'entre eux considèrent que «jamais personne ne pourra leur reprocher leur comportement déviant».

### Un «déli collectif»

Cela rejoint les conclusions des sociologues Pierre Lascoumes et Carla Nagels, auteurs du livre Sociologie des élites délinquantes. Pour eux, les classes aisées «ne reconnaissent pas leurs torts et, au contraire, les légitiment». Il y a une situation de «déli collectif».

«Non dénoncées, les transgressions des cols blancs sont peu poursuivies et n'apparaissent pas comme déviantes à leurs yeux.»

Lascoumes et Nagels vont plus loin, «les cols blancs auraient intériorisé leur statut de classe dominante et ne se rendraient plus compte des comportements qui devraient pourtant être considérés comme déviant voire délinquants». Mais quelle solution?

Dans leur livre, Les Gangsters de l'économie, les économistes Raymond Fisman et Edward Miguel proposent de réformer en profondeur les systèmes juridiques et financiers nationaux et internationaux «pour lutter efficacement contre la tricherie et le vol».

Dans les États où le prélèvement et la gestion sont complexes et où les systèmes de gouvernance restent instables, la fraude et la corruption sont très présentes. À l'inverse, dans une organisation transparente, claire, faisant un effort pédagogique sur l'intérêt de l'impôt, l'acceptation est totale.

Un peu comme en Scandinavie, où les taux de prélèvement sont les plus élevés du monde, où les enfants ont, dès l'école primaire, des cours de fiscalité et où le système de redistribution est très efficace. En clair, la réponse serait de faire comprendre à l'ensemble des fraudeurs que «l'impôt sert le bien public, le bien collectif».

Plus facile à dire qu'à faire ...

Slate

## VI) France insoumise: Obono et Mélenchon en désaccord sur le PIR

Après que plusieurs cadres ou militants de la France insoumise ont fait part de leur désaccord après les propos tenus dimanche par la députée Danièle Obono sur Houria Bouteldja, c'est au tour de Jean-Luc Mélenchon. Dans une lettre envoyée au président de la Licra, le député insoumis fustige les positions du PIR.



Jean-Luc Mélenchon et Danièle Obono ne sont pas toujours sur la même longueur d'onde.

© JACQUES DEMARTHON / AFP/Archives

Ils ont le même programme, celui de la France insoumise, mais cela ne les empêche pas d'avoir des désaccords. Ce jeudi 9, le nouveau président de la Licra, Mario Stasi, a dévoilé une lettre que lui a envoyée Jean-Luc Mélenchon au sujet de la polémique liée aux propos de la députée FI sur Houria Bouteldja, porte-parole du Parti des Indigènes de la République.

"Je ne crois pas que l'action de cette organisation

et de sa principale porte-parole participe à la lutte contre le racisme et pour l'égalité entre les êtres humains", y fait savoir le député des Bouches-du-Rhône. Invité par Radio J dimanche 5, Danielle Obono avait déclaré "respect(er) la militante antiraciste" Houria Bouteldja même si elle "n'est pas d'accord" avec tout ce que dit cette "camarade".

Interrogée sur le fait de savoir si les propos de cette dernière - qui affirmait en mars 2015 que "les juifs sont les boucliers, les tirailleurs de la politique impérialiste française et de sa politique islamophobe" - étaient des propos "racistes" ou "antiracistes", l'élue insoumise avait répondu: "je ne sais pas".

Jean-Luc Mélenchon de son côté assure que cette phrase "est une déclaration antisémite avérée". Et de condamner "une telle déclaration comme je condamnerai tout ce qui attribue à un groupe humain un choix politique du seul fait de son appartenance religieuse ou ethnique supposée. Cette sorte d'assignation est à mes yeux caractéristique du racisme". Une déclaration qui sonne comme un désaveu pour Danièle Obono bien que Jean-Luc Mélenchon n'en fasse pas mention dans sa lettre à la Licra.

Danièle Obono n'en est d'ailleurs pas à son premier soutien à Houria Bouteldja comme l'a repéré L'Obs. Dans la revue Ballast en juillet dernier, elle évoquait sa relation avec la militante du PIR: "Ça peut poser problème, autour de moi, mais je ne vais pas me renier (...) Elle n'est pas fasciste, me semble-t-il ; elle n'est pas, à l'heure qu'il est, passée à l'ennemi. Des camarades me disent le contraire".

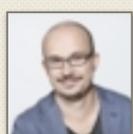
Toutefois, face au tollé provoqué par ses propos, jusque dans son propos camp, Danièle Obono a publié une mise au point sur sa page Facebook exprimant son "profond désaccord avec les thèses du PIR".

La députée insoumise avait déjà été critiquée pour ses propos sur Charlie Hebdo et Dieudonné en 2015, ou plus récemment lorsqu'elle avait émis des doutes sur la radicalisation d'un chauffeur de bus qui refuserait de prendre le volant après une femme.

Auteur : La rédaction de FranceSoir.fr

FranceSoir

## VII) Budget de la Sécu : le Sénat supprime la hausse de la CSG pour les retraités



Par François Vignal

Les sénateurs ont conservé en commission l'essentiel des mesures du budget de la Sécurité sociale voté par les

députés et saluent l'effort de réduction de son déficit. Ils ont en revanche exclu les retraités de la hausse de la CSG. Le président LR de la commission, Alain Milon, met en garde sur le changement de système de financement, qu'il juge « extrêmement inquiétant ».

Adopté la semaine dernière par les députés, le budget de la Sécurité sociale fait son arrivée au Sénat. La majorité sénatoriale de droite et du centre a adopté ce mercredi en commission des affaires sociales le texte, sans y apporter de profondes modifications. Principal changement voté par les sénateurs sur ce projet de loi de finances de la Sécurité sociale : la suppression pour les retraités de la hausse de la CSG de 1,7 point.

« Le vrai point de friction concerne la CSG » explique le rapporteur général du budget de la Sécu au Sénat, Jean-Marie Vanlerenberghe. S'il est sénateur Modem et soutient clairement Emmanuel Macron, il s'oppose à cette hausse de la CSG pour les retraités. A l'Assemblée, le groupe Modem avait déjà tenté d'amender le texte sur ce point en excluant une partie des retraités de la hausse, sans y parvenir.

« Ça paraît injuste de relever la CSG de 1,7 point pour les retraités »

« Ça paraît injuste de relever la CSG de 1,7 point pour les retraités, (...) alors qu'ils n'ont pas de compensation. Dans le dispositif, les actifs sont compensés par la baisse des cotisations salariales, à la fois maladie et chômage. Il y a des mesures qui ne sont pas très cohérentes. C'est au nom de la cohérence que j'ai porté cet amendement, demandant au gouvernement de revoir un peu sa copie » explique Jean-Marie Vanlerenberghe à Public Sénat. Une position défendue aussi par le président LR de la commission, le sénateur du Vaucluse Alain Milon. La droite dénonce depuis plusieurs mois l'effet de la hausse de la CSG sur les retraités.

Les sénateurs sont aussi revenus sur la baisse de 15 euros par mois de l'allocation de base de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE). Une décision prise « au nom de l'universalité des allocations familiales », explique Jean-Marie Vanlerenberghe.

« Sur les équilibres de la Sécu, on va dans le bon sens »

Les sénateurs soutiennent en revanche l'effort de réduction du déficit de la Sécu. Il doit être réduit à 2,2 milliards d'euros l'année prochaine. « Sur les équilibres de la Sécu, il n'y a pas de discussion ou de contestation car on va dans le bon sens » salue le sénateur du Pas-de-Calais.

Pour le reste, les sénateurs ont conservé l'essentiel des dispositions votées par les députés. « Le texte de l'Assemblée présentait des côtés positifs, en particulier tout ce qui a été mis en place en matière de santé » se réjouit Alain Milon, médecin de profession : « Suppression de l'obligation du tiers payant généralisé », « les vaccins » obligatoires passant de 3 à 11 – sujet qui a fait débat en séance à l'Assemblée – « la chirurgie ambulatoire, la télémédecine, la prévention », ou encore la hausse du prix du tabac porté à 10 euros en 2020. En 2014, un rapport du Sénat avait préconisé de porter le prix du paquet à 11,30 euros en cinq ans. Pour Alain Milon, « ce sont des points extrêmement positifs qui vont

dans le sens d'une santé publique renforcée ». La suppression du RSI, avec quelques modifications, et la transformation du CICE ont aussi été adoptées.

### **Les sénateurs suppriment la taxe sur l'eau minérale**

La taxe soda, telle que modifiée par les députés, a été conservée. Le niveau de taxe sera modulé en fonction du taux de sucre des boissons. Plus la boisson est sucrée, plus elle sera taxée. Une taxe comportementale visant autant à changer les habitudes des consommateurs que des industriels.

Les sénateurs en ont profité pour supprimer une autre taxe qui existait... sur les eaux minérales. Il s'agit des droits spécifiques sur les eaux minérales, les bières et les boissons non alcoolisées. Les eaux sont taxées à hauteur de 0,54 euro par hectolitre. « Je ne vois pas pourquoi on taxerait l'eau au même titre que les boissons sucrées, ça me paraît sain de favoriser la consommation d'eau plutôt que les boissons sucrées » remarque le rapporteur général du budget de la Sécu.

La sénatrice PS Laurence Rossignol a de son côté reproché à la sénatrice du groupe Union centriste, Elisabeth Doineau, d'avoir « supprimé le pécule pour les jeunes sortis de l'aide sociale à l'enfance ». Il s'agit d'aider les enfants placés avec l'allocation de rentrée scolaire, conservée jusqu'à leur 18 ans par la Caisse des dépôts. Ils la touchent ensuite à leur majorité.



laurence.rossigno@laurossignol

La commission des aff.soc. du Sénat vient de supprimer le pécule pour les jeunes sortis de l'ASE. Grave et cruel recul! #PE @LyesLouffok

### **« Sur le financement, on est moins d'accord »**

Si les sénateurs ont adopté l'essentiel des mesures du PLFSS, Alain Milon critique cependant vertement la philosophie de ce premier budget de la Sécu de l'ère Macron :

*« Sur le financement, on est moins d'accord. Car le financement change de camps. Ce ne sont plus les cotisations qui financent, ce sont les impôts. Et si ce sont les impôts, ça veut dire qu'un jour ou l'autre, c'est Bercy qui va tout contrôler. Et quand Bercy contrôlera tout – d'ici 2 à 3 ans, c'est ce qui se fera très probablement – quand il n'y aura plus d'argent dans les caisses, on arrêtera de soigner. Alors que pour l'instant, le principe, c'était qu'on cotisait en fonction de ses moyens et qu'on recevait en fonction de ses besoins ».*

« On change de système » s'inquiète Alain Milon, qui avait planché sur le programme santé du candidat Fillon. Une (r)évolution qui se retrouve aussi dans la volonté d'ouvrir l'assurance chômage aux démissionnaires et indépendants (voir notre article). « Il n'est pas sûr, à partir du moment où on arrive à un système purement financier et purement budgétaire, qu'on continuera d'avoir le même principe » ajoute le président de la commission des affaires sociales, « et moi, c'est ce qui m'inquiète énormément. (...) c'est extrêmement inquiétant ».

Après le passage en commission, les sénateurs vont ensuite examiner le texte en séance à partir de lundi prochain, avant qu'il ne fasse son retour devant les députés. Si députés et sénateurs ne s'accordent pas sur un texte commun lors d'une commission mixte paritaire probable, les députés – et dans les faits le gouvernement – auront le dernier mot.



**A Suivre...  
La Presse en Revue**